

Sologne Nature Sauvage

Le 14 janvier 2008

Cher Ami,

En ce début d'année 2008, je voudrais vous donner quelques nouvelles de notre association.

Notre lutte contre les grands grillages commence à porter ses fruits. Après avoir consulté différents experts, souvent décevants, et étudiés les différents codes, nous connaissons enfin notre sujet du point de vue juridique, base de notre action.

Nous sommes arrivés à la conclusion que les acteurs les mieux armés pour endiguer ce fléau sont les maires, au travers des POS/PLU. Ces documents d'urbanisme, qui ont valeur de règlements, peuvent définir la taille et la nature des grillages, et certains d'ailleurs le font déjà.

Un moment fort de cette année 2008 va consister en l'envoi de recommandations concrètes à tous les maires de Sologne afin qu'ils introduisent le texte opportun dans leurs règlements dont la plupart sont justement en cours de révision. Ce courrier sera signé conjointement avec des maires qui nous soutiennent. Nous ne plaidons pas en faveur de l'interdiction définitive de tous les grillages, ce qui serait peu réaliste, mais demandons que ceux-ci soient limités en hauteur à 1m20 et ne soient pas enterrés, afin de laisser libre la circulation du gibier.

Dans le cadre plus général de notre effort de protection de la nature solognote, nous nous sommes joints à une association de propriétaires afin de bloquer un nouveau projet immobilier et de centre aqualudique de la société Pierre et Vacances qui souhaitait s'installer au beau milieu de la forêt à Dhuizon.

Enfin, notre Bureau été rénové avec l'arrivée de Françoise Maïdanatz (née Fontaines), solognote de toujours, et de Christophe Thurieau, chasseur à l'éthique reconnue.

Nous avons toujours besoin de votre soutien et espérons pouvoir vous compter parmi nos membres pour les prochaines années.
Avec tous nos vœux pour 2008,

Ivan de Saint Pierre
Président

Association déclarée n° 0413002441

SOLOGNE NATURE SAUVAGE - Le Bois au Gué - 41220 LA FERTÉ SAINT-CYR